



**Programme des
Nations Unies
pour l'environnement**



UNEP/BUR/45/Inf.3
18 octobre 1994

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Réunion du Bureau des Parties contractantes
à la Convention pour la protection de la mer
Méditerranée contre la pollution et aux
Protocoles y relatifs

Tunis, 2-3 novembre 1994

**COOPERATION ET COORDINATION DU PAM AVEC D'ATURES
INSTITUTIONS ET PROGRAMMES APPARENTES OPERANT
EN MEDITERRANEE**

Panorama et perspectives

1. INTRODUCTION

Le texte qui suit présente un bref panorama et les perspectives de la coopération et de la coordination des activités du PAM avec celles d'institutions et programmes internationaux opérant en Méditerranée.

Les institutions et programmes internationaux opérant en Méditerranée se répartissent en deux groupes:

- organisations et conventions internationales; et
- institutions internationales de financement.

2. ORGANISATIONS ET CONVENTIONS INTERNATIONALES

2.1 Commission internationale pour l'exploration scientifique de la mer Méditerranée (CIESM)

2.1.1 Antécédents

Depuis 1978, huit sessions de journées d'étude sur la pollution ont été organisées avec la CIESM et la COI dans le cadre de l'assemblée générale bisannuelle de la première. L'organisation de ces journées d'étude a largement contribué au succès des assemblées générales puisqu'elle mobilisé un grand nombre de scientifiques qui ont pris part aux réunions et présenté des communications. Cependant, les journées ont été aussi d'une grande utilité pour le PNUE car elles ont constitué un forum exceptionnel (500/600 scientifiques) où il a été débattu du programme et des priorités du MED POL.

2.1.2 Perspectives

L'organisation conjointe de journées d'étude se poursuit. Etant donné la nature de la CIESM, il n'est pas envisageable que cette organisation octroie un appui financier.

2.2 Commissions d'Oslo et de Paris (OSPARCOM)

2.2.1 Antécédents

La coordination et la coopération avec l'OSPARCOM se sont limitées à l'échange d'informations et de documents, à la participation occasionnelle à des réunions et à l'échange d'expériences et de programmes.

2.2.2 Perspectives

La coopération et la coordination des travaux avec la nouvelle Commission de Paris devrait considérablement s'améliorer.

Il n'existe pas de perspectives d'un appui financier de la part de cette organisation.

2.3 Plan de gestion et de protection de l'environnement de la mer Noire

2.3.1 Antécédents

Ce programme a été créé en 1993 sous la gestion du PNUD et avec le financement du FEM.

Les possibilités de coopération et de coordination de travaux ont été examinées à plusieurs reprises et les deux Secrétariats sont tout à fait disposés à coordonner des activités.

2.3.2 Perspectives

Il existe d'excellentes perspectives de coopération et de coordination de travaux.

A l'heure actuelle, aucun indice ne permet d'envisager qu'un appui financier puisse provenir d'une telle coopération.

3. INSTITUTIONS INTERNATIONALES DE FINANCEMENT

3.1 Programme d'assistance technique pour l'environnement méditerranéen (METAP)

3.1.1 Antécédents

La coopération avec le METAP a démarré en 1989 et il en résulté un appui financier aux projets suivants:

- Programme d'aménagement côtier (PAC) pour la baie de Kastela. Ce projet a été exécuté de 1990 à 1992. L'appui financier octroyé par le biais du METAP s'est monté à 330.000 \$ E-U;
- Edification de capacités institutionnelles pour la surveillance continue de la pollution marine (MED POL). Ce projet a été exécuté de 1991 à 1993, avec un appui financier par le biais du METAP se montant à 838.500 \$ E-U;
- Projet de conservation de la biodiversité (Plan Bleu). Ce projet a été exécuté de 1990 à 1992.

3.1.2 Perspectives

De nombreux efforts visant à obtenir un concours financier pour les PAC d'Albanie, de Fuka et le projet MED POL prolongé n'ont pas eu d'issue favorable.

A l'heure actuelle, les chances d'obtenir des fonds dans le cadre de la phase II du METAP ne sont guère bonnes.

3.2 Banque européenne d'investissement (BEI)

3.2.1 Antécédents

La coopération avec la BEI s'est développée dans le cadre du PAC de Rhodes dont la BEI finance certaines activités. Un appui financier de 360.000 écus a été délivré au cours de la période 1993 - 1995.

3.2.2 Perspectives

Il se peut que la BEI soit disposée à financer un autre projet.

3.3 Programme arabe du Golfe pour les organismes de développement des Nations Unies (AGFUND)

3.3.1 Antécédents

Des premiers contacts ont été noués avec l'AGFUND en vue d'explorer les possibilités d'obtenir un appui financier à des projets comme le PAC du Liban et le PAC de Fuka.

3.3.2 Perspectives

Il se peut qu'un appui financier soit obtenu pour certains projets.

3.4 Centre pour l'environnement et le développement de la région arabe et de l'Europe (CEDARE)

3.4.1 Antécédents

Il a été convenu d'une coopération avec le CEDARE dès la fondation de celui-ci. A l'heure actuelle, la coopération a lieu sous forme d'échanges d'informations et de documents, et de participation à des réunions.

3.4.2 Perspectives

Il se peut qu'à l'avenir un soutien financier modique soit reçu du CEDARE pour certains projets.

3.5 Fonds pour l'environnement mondial (FEM)

3.5.1 Antécédents

Une note du Secrétariat concernant le FEM et expliquant ce qu'est le Fonds, comment il fonctionne, qui peut prétendre à en solliciter un financement et selon quelle procédure, a été adressé à tous les pays en juillet 1991. A plusieurs reprises depuis, des informations complémentaires ont été envoyées.

Lors de la première phase du FEM, le PAM n'a pas été mêlé au développement du Fonds et à la sélection de projets méditerranéens. Des contacts ont été pris avec fonctionnaires du FEM à Nairobi et Washington, D.C., et le PAM devrait être davantage impliqué dans le Phase II du FEM.

3.5.2 Perspectives

Il se pourrait que le PAM coopère à certains projets financés dans le cadre de la Phase II du FEM.

A l'Atelier régional PNUE sur les eaux internationales/FEM (Nairobi, 8-10 novembre 1994), la possibilité de projets de coopération sera explorée.

4. CONCLUSIONS

A l'évidence, les relations entre le PAM et les institutions internationales de financement intervenant dans le domaine de l'environnement ne se situent pas pour l'heure au niveau voulu, notamment en ce qui concerne le METAP et le FEM. La relance de cette coopération appelle une réelle volonté de la part des organisations de financement ainsi qu'une mise au clair des domaines d'action du PAM.

Jusqu'à présent, le PAM ne s'est pas donné la mission d'aider des Etats, ou groupes d'Etats, ou des ONG, à monter des projets remplissant les conditions requises pour bénéficier de fonds internationaux. Le PAM n'intervient guère comme "monteur de projets". Pourtant, il peut le faire, encore qu'il lui faille en prendre la décision et se doter des moyens correspondants.

Une vision plus claire des activités du PAM s'impose et émergera du travail en cours dont l'issue devrait correspondre à la Neuvième réunion des Parties contractantes.

La Conférence MED 21, qui doit se tenir à Tunis, et la réunion d'experts de Barcelone permettront déjà d'entrevoir les réformes qu'il convient d'accomplir.